



# Consolidation de la paix

UN PBF - Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix

## FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX Prolongation/réallocation budgétaire d'un projet PRF sans impact sur le coût global<sup>1</sup>

<p><b>Titre du projet :</b> Renforcement de la réponse en matière de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le Genre au Burundi</p>	<p><b>Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU (RUNO) :</b> UNWOMEN</p>
<p><b>Personne à contacter concernant le projet :</b> Izeduwa Derex-briggs Adresse : East and Southern Africa Region P.O Box 30218-00100 Nairobi, Kenya Block M, Ground Floor, UN Gigiri Complex <b>Téléphone :</b> Office : +254 20 7625710           +254 20 7625719 Cell : +254 795751170  E-mail : <a href="mailto:izeduwa.derex-briggs@unwomen.org">izeduwa.derex-briggs@unwomen.org</a></p>	<p><b>Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) :</b> Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre (Ministère de Tutelle) Ministère de la Justice Ministère de la Sécurité Publique à travers la Direction Générale de la Police Nationale ; Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, Association des Juristes Catholiques du Burundi, Association pour la Promotion de la Fille Burundaise</p>
<p><b>Numéro de projet du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluri partenaires (MPTF) :</b> PBF/BDI/A-12, numéro 00093148</p> <p><i>Utiliser le numéro de projet actuel du MPTF</i></p>	<p><b>Site du projet :</b> Burundi (in 3 provinces: Gitega – Rutana – Kirundo)</p>
<p><b>Description du projet :</b> <i>Décrire en une phrase les principales raisons de la révision du descriptif de projet d'origine en termes de stratégie et en quoi cela contribue à la consolidation de la paix dans le pays, en</i></p>	<p><b>Budget PBF :</b> 500,000 USD <b>Contributions hors PBF :</b> <b>Budget total du projet :</b> 500,000 USD</p>

<sup>1</sup> Veuillez utiliser ce formulaire UNIQUEMENT si la prolongation est sans effet sur le coût global ni sans impact significatif sur le résultat visé OU si une réallocation budgétaire pour un même projet a un impact d'au moins 15 % sur une ou plusieurs catégories de dépense. Le Formulaire 3.3 de transmission (« Transmittal Form ») n'est pas nécessaire. Toutefois, un procès-verbal du JSC indiquant qu'il n'y a pas d'objections au changement doit être effectué dans les 3 mois suivant la proposition de changement. Le formulaire et le procès-verbal du JSC devront être soumis au MPTF et au PBSO for information.

<i>se référant aux principaux résultats visés par le projet et à la théorie de changement.</i>	
<i>Une petite phrase : L'extension du projet permettra de poursuivre l'exécution des activités dont la mise en œuvre ne sera pas terminée à la date initiale de fin, 31 dec2016.</i>	<b>Date de démarrage du projet :</b> December 31, 2014 <b>Date initiale d'achèvement du projet :</b> 31/12/2016  <b>Nouvelle date d'achèvement (le cas échéant):</b> 31/03/2017
<b>« Score » d'égalité entre les sexes (« Gender Marker »)<sup>2</sup>: 3</b> <i>Note 3 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes comme principal objectif.</i> <i>Note 2 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes parmi leurs objectifs.</i> <i>Note 1 pour les projets contribuant en partie à l'égalité entre les sexes mais pas de manière significative.</i> <i>Note 0 pour les projets qui ne visent pas contribuer à l'égalité entre les sexes.</i>	
<b>Résultats du projet :</b> <b>Résultat 1:</b> Les cas de VSBG sont traités avec diligence dans la chaîne pénale et les droits des victimes sont protégés.  <b>Résultat 2:</b> Les communautés sont sensibilisées et s'engagent à promouvoir et à protéger les droits des victimes des VSBG pour une meilleure cohésion sociale.	
<b>Domaine de résultat du Fonds<sup>3</sup> résumant au mieux l'objectif du projet :</b> <i>Support the implementation of peace agreements and political dialogue (Priority Area 1) - Etat de droit (Priorité 1.2)</i>	

<i>(Pour les projets financés par le PRF)*</i>	
<b>Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU (RUNO)</b> <i>(un espace de signature par RUNO)</i>	<b>Représentant des autorités nationales</b>
<b>Nom du Représentant</b> Izeduwa Derex-briggs <b>Signature:</b> _____ <b>Nom de l'Agence</b> ONU FEMMES  <b>Date et cachet</b> 12 décembre 2016	<b>Nom du Représentant du gouvernement partenaire</b> Ginkwishaka Donatienne <b>Signature:</b> _____ <b>Titre</b> Directrice générale de la Promotion de la Femme et de l'Égalité de Genre <b>Date et cachet</b> 12 décembre 2016

<sup>2</sup> PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1888, 1889, 1960 et 2122 et tel que mandaté par le Secrétaire général dans ses Sept engagements du Plan d'action pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix.

<sup>3</sup> Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. Apporter un soutien à la mise en application des traités de paix et au dialogue politique (Priorité 1) :
  - (1.1) Réforme du secteur de la sécurité; (1.2) Etat de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration; (1.4) Dialogue politique;
2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :
  - (2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;
3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :
  - (3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.
4. (Re)-mise en place des services administratifs essentiels (Priorité 4).
  - (4.1) Renforcement de la capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'État/ administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat du Fonds).

## Table des matières

Longueur maximale 5 pages

### I. Cause des changements apportés au projet et justification

#### a. Nature du changement et justification : *Cette section définit la nature de la révision recherchée et la justification de ce changement*

► Le début de la mise en œuvre effective du projet « Renforcement de la réponse en matière de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre au Burundi » a été retardée par une situation politico- sécuritaire, qui a résidé au Burundi à partir du mois d'avril 2015. Bien que la signature des contrats de partenariat avec le Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre et celui du Ministère de la justice soient signés durant la première moitié de l'année 2015, la mise en œuvre effective du projet ne s'en est pas suivie. Elle est intervenue au cours du dernier trimestre de 2015. Quant à la signature du contrat avec la Direction Générale de la Police, elle a pris plus de temps que les autres partenaires. La mise en œuvre du projet dénommé « Renforcement de la réponse en matière de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre au Burundi » a été retardée par tous ces facteurs. Ainsi certaines activités prévues d'être réalisées en 2015 n'ont pas pu être mises en œuvre, elles ont été reportées pour l'année 2016.

↓ Au niveau du fonctionnement des institutions publiques et des organisations de la société civile partenaires de mise en œuvre du projet :

- Le contrat de partenariat conclu avec le Ministère de la justice en avril 2015 n'a commencé à être mis en œuvre qu'en décembre 2015. Il en est de même pour l'unité Police des Mineurs et protection des Mœurs en charge de la lutte contre les VSBG dont l'accord de signature de contrat avec la Direction Générale de la Police n'a été approuvé qu'à la fin du mois d'Août 2015.
- Le contexte sécuritaire consécutif n'a permis de démarrer à temps les activités qui devraient être mis en œuvre par l'Armée nationale.
- La mise à jour de la liste d'organisations de la société civile agréées a retardé le processus de sélection des organisations partenaires de mise en œuvre du projet sur les aspects de mobilisation et de changement de comportement des membres de la communauté face aux VSBG.

Cependant, il existe aussi d'autres facteurs qui ne sont pas spécifiquement liés au contexte d'instabilité politique qui a coïncidé avec le démarrage du projet mais qui ont eu un impact direct sur la mise en œuvre du projet. C'est le cas notamment :

- de la faiblesse des capacités de gestion de certaines institutions partenaires de mise en œuvre du projet.

- La demande de prolongation de délais sans coûts additionnels va permettre de terminer les activités suivantes :

- ✦ Organisation de sessions spéciales sur les VSBG

A la fin du mois d'octobre, les dossiers inscrits au rôle n'ont pas tous été traités par les chambres spéciales. Il est prévu une autre séance de session spéciale au mois de décembre 16 pour clôturer les dossiers remis en ce mois de décembre 2016, d'où la nécessité d'étendre cette activité pour deux mois, ce qui permettra de prononcer les jugements relatifs aux dossiers traités.

- ✦ Développement d'un guide pour l'évaluation qualitative des jugements rendus en matière de violences faites aux femmes et mise en place d'un système de monitoring pour le traitement des cas violences faites aux femmes par les acteurs de la chaîne pénale

Le ministère de la Justice est en train de mettre en place une base de données nationale sur les VSBG. L'étude sur les indicateurs de performance a été retardée par ce travail. Elle vient d'être lancée et les activités de formation des responsables des juridictions nécessitent un délai de 1 mois pour être réalisées efficacement.

- ✦ Appuyer les initiatives qui seront mis en œuvre par les hommes et les leaders religieux en matière de lutter contre les VSBG

L'organisation de la société civile partenaire dans la mise en œuvre du projet « *Renforcement de la réponse en matière de lutte contre les VSBG* » - AJCB a commencé la mise en œuvre des activités sous sa responsabilité vers le 4ème trimestre de l'année 2016. L'activité relative aux initiatives que ces acteurs formés vont mettre en œuvre sera réalisée en Février 2017.

- ✦ Evaluation du projet « *Renforcement de la réponse en matière de lutte contre les VSBG* » et rédaction du rapport final du projet

Il est prévu de réaliser une évaluation finale interne du niveau d'attente des résultats du projet en février 2017 et de rédiger le rapport final.

## II. Impact budgétaire

### a. Révision du budget

Pour les deux années 2015 et 2016, le budget global du projet est de 500.000 USD. Les dépenses globales sont de 476.779 USD soit 95 % du budget global. Le budget restant, qui sera dépensé durant la période d'extension du projet est de 23.220,77 USD soit 5% du budget global du projet.

La révision du budget va permettre de terminer l'exécution des activités restantes et n'aura pas d'impact sur le budget global initialement approuvé.

**Tableau 1: Activité budgétaire du projet**

Résultat/numéro du produit	Nom du produit	RUNO(s)	Budget Du Produit	Commentaires (c.à.d. sur la justification concernant les types d'apports fournis ou le budget)
<b>Résultat 1 : Les cas de VSBG sont traités avec diligence dans la chaîne pénale et les droits des victimes sont protégés</b>				
Produit 1.1	Un cadre légal et des mécanismes pour la protection des droits des victimes sont mis en place.		318,180	
Produit 1.2	Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la chaîne pénale sont renforcées		53,333	
Produit 1.3	Les mécanismes de contrôle interne et externes à la chaîne pénale sont renforcés		25,444	
<b>Résultat 2 : Les communautés sont sensibilisées et s'engagent à promouvoir et à protéger les droits des victimes des VSBG pour une meilleure cohésion sociale.</b>				
Produit 2.1	Des mécanismes communautaires de prévention des VSBG existants sont outillés pour une prévention plus effective		31,000	
Produit 2.2	Les populations et particulièrement les hommes et les jeunes disposent des connaissances qui contribuent au changement de comportement.		39 333	
Produit 2.3				
Total				

Tableau 2 : Projet de budget par catégories de dépense de l'ONU par RUNO<sup>4</sup>

PROJET DE BUDGET PBF – RUNO 1 (rajouter un tableau par RUNO supplémentaire)			
Catégories de dépense	Budget d'origine	Augmentation / diminution proposée	Nouveau budget proposé
1. Personnel et autres employés	60,000		60,000
2. Fournitures, produits de base, matériels	7,000		7,000
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	7,000		7,000
4. Services contractuels	377,300		377,300
5. Frais de déplacement	8,000		8,000
6. Transferts et subventions aux homologues	0		0
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	8,000		8,000
<b>Sous-total</b>	<b>467,300</b>	<b>0</b>	<b>467,300</b>
8. Coûts indirects*	32,700		32,700
<b>TOTAL</b>	<b>500,000</b>	<b>0</b>	<b>500,000</b>

\* Le taux ne doit pas dépasser 7 % du total des catégories 1 à 7, tel que spécifié dans le Mémorandum d'accord du Fonds, et doit être conforme aux règles et procédures de chaque RUNO. On notera que les coûts directs induits par l'Agence exécutant le projet doivent être comptabilisés dans la rubrique budgétaire correspondante, conformément aux règlements, règles et procédures de l'Agence en question.

<sup>4</sup> Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une demande de prolongation n'ayant pas d'impact sur le coût global, le sous-total et le total du budget doivent demeurer identiques à ceux du descriptif de projet d'origine approuvé.